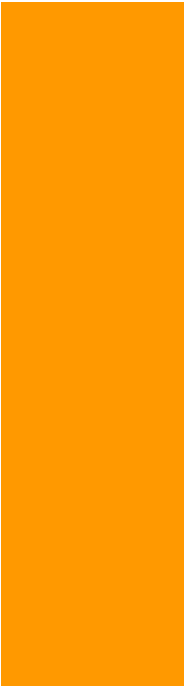


Evaluation du Document d'Objectifs Natura 2000 "Baie du Mont Saint-Michel"			
Groupe de travail "Marais du Couesnon", 5 juin 2018			
Orientations	Actions	Opérations	Bilan / Perspectives
<i>Orientation n°8a</i> : Encourager la protection et la restauration des zones humides périphériques de la baie : les marais de la basse vallée du Couesnon	<i>Action 8.1</i> : Soutenir les dispositifs de gestion et de restauration des marais périphériques déjà existants et envisager leur développement	<i>Opération 81.1</i> : Articuler la mise en œuvre du DocOb avec les dispositifs de gestion existants sur les marais	Le Documents d'Objectifs Natura 2000 et le plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des marais de Sougeal ont été rédigés à la même période en lien direct entre les deux animateurs. Une cohérence est assurée entre les deux dispositifs via le déploiement de contrats Natura 2000 et d'un contrat MAEC (pâturage adapté sans fertilisant) porté par la commune. Les propriétés départementales du marais de la Folie labellisées Espace Naturel Sensible font l'objet d'un plan de gestion prenant en compte les préconisations du DocOb. Une politique d'acquisition foncière au titre des ENS est, par ailleurs, engagée par le Département sur le secteur. La coordination entre ces différents dispositifs complémentaires est recherchée. En effet, à la différence de Natura 2000, ces outils permettent d'intervenir sur des espaces sans espèces et habitats d'intérêt communautaire. De plus, la priorité actuelle du dispositif Natura 2000 au plan national est d'atteindre une gestion en adéquation avec les objectifs fixés pour le réseau de sites existant. La notion de représentativité du dispositif prévaut sur son exhaustivité, aussi, bien que l'extension de sites Natura 2000 soit possible, cela ne constitue pas une priorité sans argumentaire scientifique appuyé.
		<i>Opération 81.2</i> : Encourager la mise en place de dispositifs de gestion écologique sur les marais non pourvus	Une charte a été mise en œuvre sur le marais de Boucey avec un cahier des charges afin de préserver le maillage bocager.
	<i>Action 8.2</i> : Optimiser le fonctionnement hydraulique des marais périphériques	<i>Opération 82.1</i> : Réaliser une étude sur le fonctionnement hydraulique	Une étude hydraulique a été réalisée en 2010 sur les parcelles départementales du marais de la Folie et des premiers travaux ont été réalisés (installation d'ouvrages). Des études hydrauliques plus anciennes ont également été réalisées sur les marais d'Aucey-Boucey, du Mesnil et de Sougeal (dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de la RNR). La Fédération de pêche d'Ille et Vilaine indique qu'un diagnostic cours d'eau réalisé dans le marais du Mesnil a mis en évidence un mauvais état morphologique dû à des travaux anciens (élargissement, linéarisation et approfondissement du cours d'eau). Cette situation pourrait justifier une restauration du cours d'eau, concernant les sections d'écoulement notamment, afin de restaurer le fonctionnement morphologique global du marais et ainsi son rôle de réservoir et d'expansion des crues en période d'inondabilité.
		<i>Opération 82.2</i> : Mettre en place une gestion hydraulique concertée	Une gestion concertée des niveaux d'eau est réalisée au plan local sur les marais d'Aucey-Boucey et du Mesnil. La gestion des niveaux d'eau des marais de Sougeal est concertée entre le conservateur du site et la commune et présentée en Comité consultatif. La complexité de la gouvernance de la gestion hydraulique est mise en évidence dans un contexte de prise de compétence GEMAPI au sein des territoires. A ce sujet, le SAGE Couesnon lance une étude pour préconiser une rationalisation de la gouvernance du grand cycle de l'eau.
		<i>Opération 82.3</i> : Prévoir, en fonction du règlement hydraulique, l'aménagement d'ouvrages adaptés	Des travaux sur les vannages ont été mis en œuvre au début des années 2000 sur le marais d'Aucey. Le marais de la Folie a fait l'objet de travaux de gestion hydraulique fin 2017 afin de gérer les niveaux d'eau sur les parcelles départementales. Les aménagements et la gestion des niveaux d'eau des marais de Sougeal s'opèrent dans le cadre du plan de gestion de la RNR.
		<i>Opération 82.4</i> : Elargir les canaux annexes avec création de pentes douces	Cette opération visait à maintenir des surfaces en eau permanentes, tout en contrôlant les inondations et en favorisant la flore héliophyte. La formulation de cette opération est à revoir, ne faisant plus sens tel quelle. Elle sera intégrée dans une opération plus globale sur la gestion hydraulique des marais en lien avec les enjeux avifaune. Des effondrements de berges sont signalés sur le marais de Boucey par le syndicat mixte Couesnon aval, justifiant une réflexion sur d'éventuels aménagements.
	<i>Action 8.3</i> : Assurer une gestion des habitats naturels favorable au maintien et à l'accueil de l'avifaune remarquable des marais périphériques	<i>Opération 83.1</i> : Préserver la végétation palustre et éviter l'érosion des berges par la pose de clôtures sur les rives des ruisseaux et fossés	Des travaux ont été réalisés par le syndicat mixte Couesnon aval sur le marais du Mesnil : abreuvoirs et clôtures pour éviter le piétinement. Le syndicat mixte précise que le marais est alimenté par les crues du Couesnon et accueille une frayère à brochets.
		<i>Opération 83.2</i> : Créer des rives en pentes douces	
		<i>Opération 83.3</i> : Soutenir et encourager un entretien écologique des étangs et mares	La mise en œuvre des objectifs définis dans cette opération (conservation de la végétation de ceinture, non reprofilage des fonds, berges en pentes douce, absence d'assecs prolongés après la période de chasse, absence d'utilisation de phytosanitaires) est à poursuivre. Préconisations globalement respectées ou faisant l'objet de prochains travaux au sein de la RNR de Sougeal et de l'ENS de la Folie. Suite à un débat sur le sujet, la notion de vieux fond - vieux bord est bien prise en compte sous cet intitulé dans les dossiers d'instruction.
		<i>Opération 83.4</i> : Maintenir, restaurer et envisager les possibilités d'extension des roselières	Les travaux et mesures compensatoires associés au projet RCM ont permis l'implantation de zones de roselières à gestion différenciée (fauche tardive avec export, pas de phytosanitaires) sur les parkings de Beauvoir (hors périmètre Natura 2000) et dans l'Anse de Moidrey (abattage de peupleraies et création de chenaux de stockage). Ces espaces de zones humides accueillent de nombreuses espèces d'intérêt communautaire.
		<i>Opération 83.5</i> : Contrôler les saulaies dans les secteurs où leur extension est problématique	Bretagne Vivante et le Groupe Ornithologique Normand signalent que la fermeture des milieux sur une partie des marais est très préoccupante pour la préservation de l'avifaune, des insectes et de la flore associés aux milieux ouverts. Favoriser une agriculture adaptée aux milieux et espèces présentes est un enjeu important sur le secteur. La Fédération des chasseurs 35 mentionne le cas de travaux d'abattage de saulaies et peupleraies inscrites en Espaces Boisés Classés ayant nécessité une autorisation de défrichement et des mesures compensatoires de reboisement : frein important aux projets de travaux futurs au vu du coût engendré et du temps nécessaire au montage du dossier. <i>Suite au groupe de travail, la DDTM 35 indique que l'article L341-6 du Code forestier prévoit que les mesures de reboisement ne soient pas obligatoires si les défrichements sont réalisés au sein d'un site Natura 2000 et pour un motif de préservation ou de restauration du patrimoine naturel ou paysager. A ce jour, le décret d'application de ce texte n'a pas été adopté.</i> Le SMIX du SAGE Couesnon rappelle que ces espaces présentent tout de même un intérêt notable en termes de biodiversité (rôle épuratoire notamment), dans la mesure où leur extension est contrôlée. Le Conservatoire Botanique et le Conservatoire des Espaces Naturels précisent qu'il ne s'agit pas d'une invasion du milieu par ces habitats mais bien d'une évolution naturelle. Le groupe de travail s'accorde sur le fait que le contrôle des saulaies est un enjeu à prendre en compte dans les documents d'urbanisme, de manière à ne pas inscrire ces espaces en statuts de protection. La réflexion intègre également les peupleraies.
		<i>Opération 83.6</i> : Expérimenter la mise en défens de certains secteurs favorables à l'avifaune	Des secteurs de mise en défens ont été testés sur le marais de Sougeal, sans gain de biodiversité notable à l'issue des années de test. Cependant, les piquets de clôtures ont été maintenus, présentant un intérêt pédagogique pour l'observation des oiseaux (reposoir).
	<i>Action 1.1</i> : Articuler la démarche Natura 2000 avec les autres démarches et projets de territoire de la baie	<i>Opération 11.2</i> : Harmoniser les actions des SAGE et du DocOb permettant le maintien et/ou la restauration du bon état écologique des eaux et des milieux humides	
		<i>Opération 11.4</i> : Articuler la mise en œuvre du DocOb avec le projet de Rétablissement du Caractère Maritime du Mont Saint-Michel	<i>Cf. opération 83.4</i>
		<i>Opération 11.5</i> : Articuler la mise en œuvre du DocOb avec la mise en œuvre et la révision des documents de gestion d'espaces protégés	
		<i>Opération 11.6</i> : Suivre les projets et programmes de travaux et d'aménagements concernant le site Natura 2000	
	<i>Action 1.2</i> : Soutenir et développer les actions globales de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel	<i>Opération 12.4</i> : Mettre en place des supports d'information et d'observation du patrimoine naturel sur les zones humides terrestres de la baie	
	<i>Action 1.3</i> : Maîtriser l'impact de la pression des activités touristiques et de loisir sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	<i>Opération 13.1</i> : Canaliser et limiter les accès sur les espaces les plus fragiles	
		<i>Opération 14.2</i> : Encourager et soutenir la reconversion des terres arables en herbages extensifs	La mise en œuvre des MAEC sur les marais du Couesnon n'a pas rencontré un gros succès. L'animation réalisée par le SMIX du SAGE Couesnon a abouti à

La DREAL Normandie propose que le plan d'actions actualisé du DocOb prévoie un diagnostic par marais pour examiner la gestion hydraulique spécifique en place au regard des enjeux avifaune. Des marges de manœuvre en termes d'amélioration de l'accueil de l'avifaune et de fonctionnement hydraulique des marais en cohérence avec les usages agricoles seront recherchées. Cette opération pourra être engagée une fois l'actualisation du plan d'actions du DocOb validée.



Orientation n°1 : Garantir l'intégrité globale de la baie du Mont Saint-Michel et de ses espaces périphériques (actions transversales)	Action 1.4 : Maintenir et développer une agriculture favorable à la biodiversité et aux milieux remarquables	Opération 14.3 : Maintenir ou favoriser un pâturage extensif des prairies		une MAEC localisée sur les marais de Sougeal et 38 ha de MAEC système sur les marais d'Aucey-Boucey (marais de 290 ha au total). Un effort supplémentaire de pédagogie et d'animation locale est proposé par les animateurs. Vincent Bichon mentionne le montant trop restreint des aides financières constituant, de fait, une limite à l'engagement des agriculteurs (entretien des mares et bocages par exemple). Il souligne également des différences de traitements de dossiers entre les deux régions, avec une réactivité plus importante de la Région Bretagne concernant les dérogations sur les dates de fauche notamment.
		Opération 14.4 : Encourager les pratiques de fauche tardive		
		Opération 14.5 : Développer une gestion différenciée des bandes enherbées et des milieux de contact		
		Opération 14.6 : Restaurer, entretenir et replanter des haies ou des alignements d'arbres d'intérêt patrimonial		
	Action 1.5 : Maîtriser le développement des espèces animales potentiellement envahissantes	Opération 15.1 : Mettre en place une veille et une information sur les espèces végétales et animales potentiellement invasives		
		Opération 15.2 : Lutter lorsque nécessaire contre les espèces indésirables invasives		
	Action 1.6 : Développer les connaissances générales sur le patrimoine naturel et le fonctionnement écologique de la baie	Opération 16.1 : Encourager la mise en place de programme d'études et de recherches pour le développement d'outils de gestion et l'amélioration des connaissances sur les habitats naturels et les espèces	De nombreuses études et recherches sont engagées sur la zone atelier de la vallée du Couesnon par l'Observatoire des Sciences de l'Université de Rennes. Une présentation de ces axes de recherches sera réalisée au prochain groupe de travail Natura 2000.	
		Opération 16.2 : Contribuer à la mise en place d'outils de suivi du patrimoine et à l'émergence d'un pôle ressource		
		Opération 16.3 : Favoriser le transfert de connaissances entre les acteurs et les territoires de la baie		
	Action 1.7 : Soutenir et développer les réseaux de suivi et les programmes d'amélioration de connaissances concernant l'avifaune	Opération 17.3 : Mettre en place un suivi mensuel hivernal ciblé de certaines espèces d'oiseaux d'eau		
		Opération 17.4 : Poursuivre et mettre en place des suivis ornithologiques sur les marais périphériques	De nombreux suivis ont été réalisés sur les marais du Couesnon, secteurs bien étudiés en baie du Mont Saint-Michel. Un très fort développement des populations de passereaux paludicoles a été observé sur le secteur Beauvoir-Moidrey suite aux aménagements liés au Rétablissement du Caractère Maritime du Mont Saint-Michel et aux mesures compensatoires associées (roselières attenantes aux parkings à Beauvoir, Anse de Moidrey). La situation est contrastée selon les marais, chacun présentant ses spécificités paysagères et d'activités humaines qui influencent la répartition des espèces : bocages, pâtures, cultures, etc. (cf. <i>diaporama Bretagne Vivante - Groupe Ornithologique Normand</i>) .	
	Action 1.8 : Soutenir et développer les réseaux de suivi et les programmes d'amélioration de connaissances concernant les amphibiens d'intérêt européen	Opération 18.2 : Etablir un état des lieux précis des amphibiens de l'annexe IV de la directive Habitats et suivre l'évolution de leurs populations		
	Action 1.9 : Soutenir et développer les réseaux de suivi et les programmes d'amélioration de connaissances concernant les espèces végétales d'intérêt européen	Opération 19.1 : Suivre sur le long terme la population de Flûteau nageant et ses habitats		
		Opération 19.2 : Favoriser la mise en place d'un programme régional d'études et de recherches sur le Flûteau nageant		
	Action 1.10 : Prendre en compte les plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées	Opération 110.1 : Suivre les recommandations de gestion du Plan national d'actions et du plan régional d'actions « Chiroptères »		
		Opération 110.2 : Suivre les recommandations de gestion des habitats du Plan national d'actions « Flûteau nageant »		
		Opération 110.4 : Suivre les recommandations de gestion des habitats du Plan national d'actions « Phragmite aquatique »		

Ces opérations seront concertées au prochain groupe de travail Natura 2000 "Marais du Couesnon" qui se tiendra le lundi 15 octobre 2018 à 14h à la Maison du Développement de Pleine-Fougères